

GIE Legal2digital

Auxiliaire Construction Métallique Mayotte

Annonce n° 1109
Type Constitution de société
Parution web 29/08/2024
Parution print 29/08/2024 · Le Journal de Mayotte (ffff)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à L'ETANG-SALE du 1/8/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : Auxiliaire Construction Métallique Mayotte

Sigle : ACMM

Siège social : CCI de Mayotte BAL N°60, Place Mariage CS 73904, 97641 MAMOUDZOU CEDEX

Objet social : Fabrication et pose de structures métalliques et de tous ouvrages métalliques ; Travaux de charpente, de couverture, de bardage et d'étanchéité ; travaux de maçonnerie générale et gros Œuvre de bâtiment ; Fabrication et pose de gouttière ; Location de matériels et d'engins de chantiers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Messieurs Frédéric, Jean, Dany LAURET, demeurant 40 chemin de la Poste, LA CHALOUPE, 97416 SAINT-LEU & Samuel, Expédit GRONDIN demeurant 11 ruelle des Cytises, 97430 LE TAMPON.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de MAMOUDZOU.

Pour avis
La Gérance

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.